

Montréal, le 10 janvier 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

Destinataires : Énergir et les intervenants dans le dossier tarifaire 2017-2018 (R-3987-2017)

Objet : Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2018
Dossier de la Régie : R-4079-2018

Le 20 décembre 2018, Énergir, s.e.c. (Énergir), a déposé à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande d'examen de son rapport annuel pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 septembre 2018 (Rapport annuel 2018).

Le 21 décembre 2018, Énergir a confirmé à la Régie qu'elle présentera son Rapport annuel 2018 le 30 janvier 2019 au personnel de la Régie et aux intervenants ayant participé au dossier tarifaire R-3987-2017.

La Régie entend procéder à l'examen de la demande d'Énergir par voie de consultation. Les intervenants ayant participé au dossier tarifaire 2017-2018 qui désirent intervenir au présent dossier ont jusqu'au **6 février 2019 à 12 h** pour déposer une demande à cet effet auprès de la Régie. Les personnes intéressées qui prévoient présenter à la Régie une demande de paiement de frais devront joindre à leur demande d'intervention un budget de participation.

La Régie fixe la date limite pour le dépôt des commentaires d'Énergir sur les demandes d'intervention **au 11 février 2019 à 12 h**. Quant au dépôt des réponses des personnes intéressées aux commentaires d'Énergir sur les demandes d'intervention, la date limite est fixée au **14 février 2019 à 12 h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml